

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES  
Département de la VENDEE  
Conseil Municipal du 18 novembre 2021  
COMPTE REDNU

Nombre de conseillers :  
en exercice : 18

Date de la convocation :  
10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, GRONDIN Julien, TESSIER Fabien, PATRON Gary, CHARLES Jennifer

Absents excusés : BOURREAU Robert, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996): Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 21 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DECISIONS

Par délibération du 4 juin 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.  
M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

1°) toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **dans la limite de 5 000.00€ HT** ;

21/10/2021	GEOUEST	Bornage parcelles AE n°110 - 2-4 rue du Pressoir	780,00 €	936,00 €
21/10/2021	E COLLECTIVITES	Certificat électronique de M. le Maire	220,00 €	264,00 €
22/10/2021	CHAILLOU PÈRE ET FILS	Enduit des murettes - liaison place du 8 Mai / Place Simone Veil	1 272,47 €	1 526,96 €
22/10/2021	LC MACONNERIE	Reprise mur - liaison place du 8 Mai - Place Simone Veil	1 110,00 €	1 332,00 €
22/10/2021	CEDEO	Modification robinets extérieurs - vestiaires foot	298,58 €	358,30 €
22/10/2021	TERRA AMENITE	3 jours de formation : taille des arbres et arbustes et Gestion des espaces végétalises	1 465,39 €	1 758,47 €
22/10/2021	SARL POUCKET	Fabrication de 2 poses banderoles	1 084,00 €	1 300,80 €
22/10/2021	INTRAMUROS	Contrat de 3 ans - application Intramuros	1 260,00 €	1 512,00 €
28/10/2021	VOISNEAU VOYAGES	Transport en car - visite de l'usine du Jaunay (passeport du civisme)	109,10 €	120,00 €
28/10/2021	ELAGUEURS DE VENDEE	Tailles rue de Lande d'Homme et rue du Lac	800,00 €	960,00 €
02/11/2021	SIGNAUX GIROD	Panneaux "Interdiction de se stationner" marché	209,94 €	251,93 €
02/11/2021	L'ATELIER DU PATRIMOINE	Complément reliures des registres d'arrêtés et de délibérations	186,00 €	196,23 €
08/11/2021	ESVIA	Signalisation horizontale - effacement place rue du moulin + modif parking zone loisirs	492,60 €	591,12 €
16/11/2021	VEGETAL 85	Arbres (7) : fosses de plantation lotissement les Pins	91,73 €	100,90 €

17/11/2021	ERCO	Armoire positive pour la salle Ernet Renaud	890,00 €	1 068,00 €
------------	------	---	----------	------------

11° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code

Date	N° enregistrement	N° Voirie	Rue	Superficie (en m <sup>2</sup> )	Type
<b>Renonciation à la préemption</b>					
19/10/2021	DIA-59/2021	5	impasse des Peupliers	515	Maison
29/10/2021	DIA-60/2021	21A	rue du Bocage	831	Terrain
10/11/2021	DIA-61/2021	2	place Jeanne d'Arc	83	Maison

## DELIBERATIONS

### Réf. 01 : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2021 a été validé par la délibération n° D2021\_03\_23\_09 en date du 23 mars 2021.

Dans le cadre de l'exécution du budget, il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires.

M. le Maire présente la décision modificative n°1.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60611 : Eau et assainissement	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60621 : Combustibles	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231 : Entretien et réparations voiries	0,00 €	1 150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236 : Catalogues et imprimés	0,00 €	430,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6237 : Publications	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6247 : Transports collectifs	0,00 €	120,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288 : Autres services extérieurs	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-7398 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7362 : Taxes de séjour	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 900,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 900,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 900,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-204172 : Autres EPL - Bâtiments et installations	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>5 900,00 €</b>		<b>5 900,00 €</b>

**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** la décision modificative du budget communal n°1 ci-dessus.

## Réf. 02 : BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA BASSETIERE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Sujet annulé

## Réf. 03 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Dans le cadre de la construction d'une bibliothèque, un appel d'offres de maîtrise d'œuvre a été publié du 29 octobre au 17 novembre 2021 12h sur la plateforme « marché sécurisé » ainsi que dans le journal « Ouest-France ».

La consultation a été lancée en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique.

5 cabinets ont répondu à l'appel d'offres.

M. le Maire fait lecture du rapport d'analyse des offres.

**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une bibliothèque au cabinet Sarl Yves NICOLAS (Sainte-Hermine) pour un montant de 28 500.00€ HT, offre économiquement la plus avantageuse et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

## Réf. 04 : REGIE « RECETTES COURANTES » : SUPPRESSION

La régie « Recettes Courantes » est composée de l'encaissement des recettes liées à :

- la location de la salle Ernest Renaud,
- la location de la grange la Baudrière,
- la gestion du cimetière (concession, plaques...)
- la taxe de séjour
- service de photocopies pour les particuliers et les associations.
- 

La Trésorerie « Cote de Lumière » nous a informé que le dépôt d'espèces devra dorénavant être fait auprès des services de la Banque Postale.

Ce dépôt est soumis à certaines conditions, notamment un montant minimum de dépôt, la séparation des dépôts entre les billets et les pièces, l'acquisition des pochettes de dépôt...

Au vue de cela, M. le Maire, dans le cadre de ses délégations consenties par le Conseil Municipal par délibération n° D2020\_06\_04\_01 et modifié par la délibération n° D2020\_07\_02\_01, supprime la régie « Recettes Courantes » au 31.12.2021.

L'encaissement des recettes de locations de salles, de gestion du cimetière et de taxe de séjour se fera par émission de titre ordinaire individuel.

M. le Maire propose que le service de photocopies pour les particuliers et les associations devienne un service gratuit au vue du faible montant encaissé les années précédentes et à la non-concurrence sur la commune (94€ encaissés pour 2020).

**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de **RENDRE** le service « photocopies » gratuit pour les habitants et associations de Saint Julien des Landes.

## Réf. 05 : COUR DE MUSIQUE : FIXATION DU LOYER POUR UTILISATION DU LOCAL COMMUNAL

Depuis septembre 2021, des cours de musique sont proposés par Mme Louise Maulavé.

Un local lui a été attribué au sein de l'ancienne mairie.

Mme Maulavé exerçant sur le statut d'indépendant, M. le Maire propose qu'un loyer soit fixé pour l'utilisation d'un local communal.

**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** le loyer à 120.00 (12 voix Pour – 1 Abstention – 1 voix pour 100.00€ - 1 voix pour 150.00€) pour l'année 2022 et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

**Réf. 06 : BAIL COMMERCIAL DU BAR/TABAC : MODIFICATION DU LOYER**

Sujet annulé

**Réf. 07 : PANNEAUX INDICATEURS DE VITESSE : CONVENTION AVEC LE SyDEV**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des riverains rue du Fief se plaignent de la vitesse sur cette rue.

Dans un cadre pédagogique, la commune a sollicité le SyDEV pour l'installation de panneaux indicateurs de vitesse.

M. le Maire présente la convention n°2021.SL.0041 relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'opération :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Base participation communale	Taux de participation communale	Montant participation communale
<b>Signalisation Lumineuse</b>					
Travaux neufs	6 716.00	8 059.00	6 716.00	70.00%	4 701.00€
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>4 701.00€</b>

**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la convention présentée ci-dessus et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

**Réf. 08 : ACQUISITION DE TABLES POUR LA SALLE ERNEST RENAUD : CHOIX DU PRESTATAIRE**

Sujet reporté au conseil municipal de décembre

**Réf. 09 : MODIFICATION DE LA MICRO-SIGNALETIQUE : CHOIX DU PRESTATAIRE**

La commission « Communication » a travaillé depuis le mois de mars sur la micro-signalisation de la commune.

M. le Maire présente le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD d'un montant de 5 034.78€ HT.

D'autres entreprises ont été consultés, cependant, ils n'ont pas répondu à notre consultation. En effet, nous complétons notre micro-signalétique et le mobilier serait différent de ce que nous avons.

**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 5 034.78€ HT et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

**Réf. 10 : BANDEROLES POUR LES ASSOCIATIONS : PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR L'ACQUISITION**

La commune va installer des portes banderoles aux entrées de bourg (route de la Mothe-Achard, route de

Landevieille).

Les associations vont devoir investir dans des banderoles pour communiquer sur leurs différentes manifestations.

Afin de soutenir les associations, M. le Maire propose que la commune participe financièrement à cette dépense.

M. le Maire souhaite définir les conditions de versement : un montant, un pourcentage, un montant maximal, périodicité de versement de la participation, définition d'une quantité de banderoles...

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE FINANCER** dans la totalité 2 banderoles à chaque association qui en fera la demande,
  - **DE FINANCER** à partir de la 3<sup>ème</sup> banderole, 50% du montant d'acquisition dans la limite de 60€ TTC par banderole.
- L'association règlera la facture et la commune versera une subvention à l'association sur présentation de celle-ci.**

#### Réf. 11 : RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DE LA VOIRIE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 3 ans, le poste d'agent en charge des espaces verts est occupé par des contractuels (changement très régulier).

M. le Maire propose de pérenniser ce poste et d'entamer une procédure de recrutement.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de **RECRUTER** d'un agent en charge de l'entretien des espaces verts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### Réf. 12 : RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CHARGE DE LA GESTION LOCATIVE DE LA SALLE POLYVALENTE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de Mme RICHARD Marina se termine le 31 décembre prochain.

Depuis janvier 2020, Mme RICHARD a en charge la gestion locative de la salle Ernest Renaud et M. le Maire propose de pérenniser l'emploi.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de **RECRUTER** d'un agent en charge de la gestion locative de la salle Ernest Renaud à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### Réf. 13 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2022

Suite aux différents recrutements, M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

Emploi	Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	
<b>Cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux</b>			
Directrice des services	Rédacteur territorial	1 poste à 35h	Céline CAILLAUD
Agent comptable	Rédacteur territorial	1 poste à 35h	Aude MANDIN
<b>Cadres d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux</b>			
Agent d'accueil, état civil et urbanisme	Adjoint administratif	1 poste à 35h	Marie ELINEAU
<b>Cadres d'emplois des Agents de maîtrise</b>			
Responsable du service technique	Agent de maîtrise	1 poste à 35h	Benoit GAUDIN
<b>Cadres d'emplois des Adjoints techniques territoriaux</b>			
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 1ère classe	1 poste à 35h	Olivier PETITFILS
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 2ème classe	1 poste à 35h	Laurent BRIET

Agent en charge des bâtiments	Adjoint Technique	1 poste à 35h	Philippe BERNARD
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	1 poste à 35h	Vacant
Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique	1 poste à 26h00 (74.29%)	Dolorès PAPINEAU
Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique	1 poste à 23.50h (67.14%)	Florence NIAY
Agent en charge de la gestion locative de la salle Ernest Renaud	Adjoint technique	1 poste à 2.00h (5.71%)	Marina RICHARD

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **MODIFIE** le tableau des effectifs tel que présenté au-dessus.

#### Questions diverses :

- M. le Maire présente le 1<sup>er</sup> scénario d'aménagement « Ilot Resistub »
- Le repas des aînés organisé par le CCAS initialement prévu le samedi 27 novembre est annulé. Il est reporté au samedi 5 février 2022, en fonction de la situation sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22h45.

Le Maire, Joël BRET

